



Les travaux de la semaine passée



DANS LE MORBIHAN

Projet de loi « 3D », 6^{ème} concertation régionale à Pontivy en présence des ministres Jacqueline GOURAULT et Julien DENORMANDIE



Le 3 février, Jacques LE NAY était à Pontivy, aux côtés de la maire Christine LE STRAT et du président de la Région Bretagne Loïg CHESNAIS-GIRARD, en présence de Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et de Julien DENORMANDIE, ministre de la Ville.

Le sénateur a participé à la 6^{ème} concertation régionale organisée par le Gouvernement, en vue de l'élaboration du projet de loi Décentralisation, Différenciation et Déconcentration, dit « 3D ».

Les élus bretons de la conférence territoriale de l'action publique ont interpellé Jacqueline GOURAULT et Julien DENORMANDIE sur de nombreux sujets.

La mobilité - route, ferroviaire et aérien -, la fibre optique, l'artificialisation des sols, l'habitat et la loi Pinel ainsi que le développement économique ont largement été évoqués.

« *L'état voit la Bretagne comme un laboratoire de l'action publique renouvelée* » a commenté Jacques LE NAY.

AU PARLEMENT

Agenda de sécurité et de confiance avec la Russie



Le 5 février, la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat a entendu Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, ancien ministre, envoyé spécial du Gouvernement sur la Russie.

Jacques LE NAY l'a interrogé [voir la vidéo](#) sur les relations entre la France et la Russie et plus particulièrement sur la question de la Crimée.

Opération BARKANE, la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées poursuit son cycle d'auditions



La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat a entendu le Général François LECOINTRE, chef d'État-major des Armées, sur « Bilan et perspectives de l'opération BARKHANE » le 5 février.

Souhaité et mené par les sénateurs, le cycle d'auditions et de réflexion sur cette opération se déroule sur un mois.

« *A l'issue de nos travaux, nous aurons notre opinion sur le sujet compte-tenu de l'engagement consistant de la France dans cette zone et des périls qui y sont liés en termes humains, migratoires, énergétiques ou encore sécuritaires* » a commenté le sénateur LE NAY.

Loi Bioéthique



Après avoir examiné en première lecture le projet de loi relatif à la bioéthique, les sénateurs ont largement modifié ce texte autorisant l'accès à la procréation médicalement assistée (PMA).

L'ensemble du projet de loi a été adopté à l'issue du vote solennel le 4 février, avec 153 voix pour et 143 voix contre. [Ce texte](#) interdit notamment la transcription automatique d'actes de naissance issus de gestation pour autrui (GPA), les embryons transgéniques et chimériques. Il n'a pas non plus permis l'auto-conservation des ovocytes. Dans ce projet de loi voté par le Sénat, il est aussi mentionné que « nul n'a de droit à l'enfant ». Jacques LE NAY a voté contre ce texte.

Questions d'actualité au Gouvernement



Le 5 février, les sénateurs ont interrogé le Gouvernement ([voir la vidéo](#)) à l'occasion de la séance de questions d'actualité.

Sibeth NDAYE, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre a été interpellée sur la **politique générale du Gouvernement**. Jean-Michel BLANQUERT, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a été interrogé sur la **réforme du baccalauréat**. Jacqueline GOURAULT, ministre ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a quant à elle été interpellée sur la **prime de feu des sapeurs-pompiers**.

Les **études de médecine et le numérus clausus**, les **retraites des militaires**, l'**avenir de la presse papier** et le **rapprochement entre Alstom et Bombardier** font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif.

Surveillance des élections législatives en Azerbaïdjan



Le président azerbaïdjanais İlham ALİEV a signé début décembre, le décret de dissolution du Parlement et convoqué des élections législatives anticipées pour le 9 février 2020. Ce décret faisait suite au vote surprise par les députés, d'un appel à la dissolution du Parlement en réponse à la démission en octobre du Premier ministre.

En tant que membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et dans un contexte politique instable, en se rendant en Azerbaïdjan, Jacques LE NAY et ses collègues ont observé le bon déroulement des élections. Cette mission avait pour objectif d'assurer un processus électoral équitable, encourageant ainsi la protection des droits civils et politiques dans ce pays où la liberté d'expression et la liberté de réunion y sont régulièrement bafouées.

SESSION ORDINAIRE 2019-2020

Suspension des travaux en séance plénière
du lundi 10 au dimanche 16 février 2020

Le Sénat reprendra ses travaux le mardi 18 février avec l'ordre du jour suivant :

Mardi 18 février 2020

À 9 heures 30 :

- Séance de questions orales

À 14 heures 30 et, éventuellement, le soir :

- Débat sur la politique familiale
- Débat portant sur « l'irresponsabilité pénale »
- Débat sur les risques naturels majeurs outre-mer
- Débat sur le thème : « Quelle doctrine d'emploi de la police et de la gendarmerie dans le cadre du maintien de l'ordre ? »

Mercredi 19 février 2020

À 15 heures :

- Questions d'actualité au Gouvernement

À 16 heures 30 et le soir :

- Désignation des 21 membres de la mission d'information sur le thème : « Quel rôle, quelle place, quelles compétences des départements dans les régions fusionnées, aujourd'hui et demain ? »
- Proposition de loi visant à garantir le libre choix du consommateur dans le cyberspace, présentée par Mme Sophie PRIMAS et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 302, 2019-2020)

Jeudi 20 février 2020

À 14 heures 30 :

- Débat sur l'action du Gouvernement en faveur de l'agriculture
- Débat sur la politique spatiale de l'Union européenne

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN
E-mail : j.le-nay@senat.fr
Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42

Collaborateurs parlementaires
Okba MERABET — Tél : 06 31 48 21 80
Margot SIMON — Tél : 06 31 00 26 81



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthy
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan
Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@orange.fr